	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</b>	<b>N° d'ordre</b>
	<b>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</b>	<b>23001</b>

Séance du : 22 février 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 09 02 2023.

<b><u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u></b>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTÉIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Stéphanie FILLON	Anne ROUX	Etienne GOBIN	Nicole RENAUD
Alain MIGEON	Francis CARCAUD	Josiane BOISSONNOT	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
<b><u>ABSENTS EXCUSÉS</u></b>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU
<b><u>POUVOIRS</u></b>			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

## FINANCES

### Débat d'Orientations Budgétaires

#### Bilan fonctionnement

**A la date du 7 février 2023 les écritures comptables sont terminées et elles sont en concordances avec les services de la trésorerie.**

Dans les recettes de l'exercice en fonctionnement, des rattachements à l'exercice 2022 ont été faits pour les opérations suivantes :

(FSE chantier 28 000 € ; département RSA 5 600 € département chantier 3 000 € ; ASP part modulée 5 000 €).

Les résultats de la section de fonctionnement 2022 sont :

- Recettes 2022 : 933 649.32 €
- Dépenses 2022 : 905 501.43 €
- Résultat 2022 : + **28 147.89 €** avec une subvention de 400 000 € soit - **371 852.11 €** de déficit réel.

Notre excédent antérieur en section de fonctionnement était de 26 305.55 €. Le CCAS a donc amélioré son excédent pour un résultat de clôture en section de fonctionnement de 54 453.44 €.

Si l'on raisonne en excédent global (cumul de l'excédent de fonctionnement et d'investissement) l'excédent au 31/12/2022 est de 75 991.88 €. Pour 2023, le C.C.A.S. va solliciter une augmentation de la subvention de fonctionnement avec notamment la revalorisation de certains salaires (SEGUR). Une première version avant étude précise du budget fait apparaître un point d'équilibre avec une subvention à 420 000 €.

L'exercice 2022 (selon le vote du budget) prévoyait 16 361 € de déficit de fonctionnement, l'excédent réel est finalement de 28 147 €

Il n'y a pas eu de dépenses exceptionnelles qui ont impacté le budget de fonctionnement, et en recettes nous avons encaissé un versement de 6 033 € pour l'action IML.

Un rattachement de dépenses sur 2022 a été fait pour l'agent qui était salarié de l'agglo sur le premier semestre 2022 et en arrêt de travail.

Notre trésorerie est actuellement d'environ 30 000 € alors que l'excédent de fonctionnement et d'investissement cumulé est de 75 991 €. Cette différence s'explique par les subventions non encore encaissées (FSE 2022, les soldes de subventions du département pour le RSA et le chantier d'insertion). De plus la commune de Bressuire a versé un acompte de la subvention 2023 de 33 000 € au CCAS.

#### Bilan investissement

La section d'investissement 2022 s'élève à 123 336.33 € pour les dépenses et 51 873.79 € pour les recettes. Soit un résultat négatif de 71 462.54 €. Avec le résultat antérieur positif de 93 000.98 €, le C.C.A.S. dispose d'un excédent de 21 538.44 € en section d'investissement.

Il reste à encaisser en 2023 le solde de la subvention FDI du département à hauteur de 40 % soit 20 578 €.

L'amortissement obligatoire des biens matériels du C.C.A.S. suffit à couvrir le renouvellement de l'investissement, et une partie de cet excédent est laissée en réserve.

Concrètement, en 2022 il a été acquis un camion et du matériel pour le chantier d'insertion, du matériel informatique, du mobilier et matériel pour le logement ALT pour 74 365 € au total, et nous avons attribué 3 500 € de prêt d'honneur.

#### Orientations 2023

Le budget annexe du centre d'hébergement a été transféré au CIAS au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (demande de la DDCSPP de Niort). Cependant le C.C.A.S. continue de prendre à sa charge le déficit de ce local (9 323 € en 2022) qui correspond à la place supplémentaire au sein du CHU de la vierge noire.

Depuis 2020 par soucis de simplification administrative les opérations comptables du budget ALT sont incluses dans le budget principal du C.C.A.S. Le déficit de la gestion des logements ALT est pris en charge par le C.C.A.S. qui a obtenu de la DDCSPP le financement d'un logement supplémentaire.

Le CCAS prendra à sa charge la différence entre le coût réel et l'aide DDCSPP soit environ 2 500 € par logement.

La subvention de la commune sollicitée pour 2023 est de 420 000 €. Cette augmentation de la demande de subvention s'explique par :

- La revalorisation salariale des agents du C.C.A.S. notamment pour les agents sociaux
- La prise en charge effective des salaires des 3 encadrants du chantier d'insertion sur une année complète.

En complément de la subvention de la Commune, les recettes de fonctionnement principales sont les subventions pour le chantier d'insertion (Etat, Département et FSE), la subvention pour le poste RSA, les remboursements de CA2B pour les agents travaillant pour le pôle logement, les heures pour France service.

En 2023 il sera étudié le retour de la compétence pôle logement au CCAS.

Le résultat de la section d'investissement offre toujours au C.C.A.S. la possibilité d'investir. Projets à définir.

Le présent DOB doit faire l'objet d'une délibération par l'assemblée délibérante qui acte le débat.

END

#### **Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

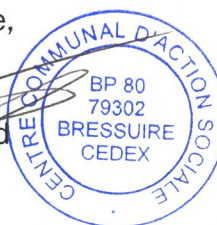
- **D'ACTER** la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 préalable au vote du budget primitif du C.C.A.S.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,

Pascale Ferchaud



Accusé de réception en préfecture  
079-267900058-20230222-DCA\_2023\_001-DE  
Date de réception préfecture : 07/03/2023